

TAXE D'APPRENTISSAGE 2011

>> Modalités de versement

Pourquoi verser la taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage est un impôt, dû par les entreprises, qui a pour objet de faire participer les employeurs au financement des formations à caractère technologique et professionnel, dont l'apprentissage. La taxe est calculée sur le montant des salaires bruts versés par l'entreprise au cours de l'année d'imposition.

Pour connaître le taux en vigueur et obtenir de plus amples renseignements sur la taxe d'apprentissage, vous pouvez consulter le site de votre Chambre de Commerce et d'Industrie et de votre Chambre de Métiers.

Que pouvez-vous verser à l'École Supérieure des Transports - membre du Groupe ENOES ?

Le groupe ENOES, auquel appartient l'E.S.T, est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage dans la catégorie B (Cadres moyens – Niveaux III et II – Bac+2 à Bac+4), dans la catégorie C (Cadres supérieurs – Niveau I – Bac+5 et +) et par cumul dans la catégorie A (Niveaux IV et V).

Comment verser la taxe d'apprentissage ?

Vous êtes intéressé par notre école et souhaitez nous aider à réaliser nos projets ? Voici comment procéder :

- ▶ Depuis 2006, le **versement de la taxe** se fait **obligatoirement** par l'intermédiaire d'un **Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA)**. C'est cet organisme qui fera parvenir les fonds à l'organisme de formation que vous aurez désigné, à l'été 2011.
- ▶ **Avant le 1er mars 2011**, vous devez donc **retourner le bordereau de versement à l'organisme collecteur de votre choix** (organisme syndical, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des métiers, etc.), **en mentionnant l'E.S.T, comme bénéficiaire de la taxe d'apprentissage.**
- ▶ Parallèlement au bordereau de versement que vous ferez parvenir à votre OTCA, **merci de bien vouloir nous informer de votre versement en nous renvoyant le formulaire que vous trouverez au verso.**

Pour tout renseignement ou conseil, veuillez contacter :
Isabelle FRANCHITTI • ☎ 01 45 62 44 11
✉ isabelle.franchitti@enoes.com

Promesse de
versement
au dos



TAXE D'APPRENTISSAGE 2011

>> Promesse de versement

**Merci de retourner ce document AU PLUS TARD LE 1ER MARS 2011
indispensable pour identifier votre versement.**

par courrier à l'École Supérieure des Transports - Groupe ENOES- Service Taxe d'Apprentissage
62, rue de Miromesnil 75008 Paris ou par fax au 01 45 62 31 02

Identité de l'entreprise ou du cabinet

Votre organisme :
Adresse :
.....
Code postal : **Ville :**
Téléphone : **Fax :**

Montant du versement

Versement de €

Promesse de versement de la taxe d'apprentissage sur recommandation de :

Nom : **Prénom :**
Centre :
Cycle : **Année de promotion :**

Personne(s) à remercier et à informer du suivi du dossier

Contact 1

Nom : **Prénom :**
Fonction :
Tél. : **Email :**
 Décisionnaire Gestionnaire

Contact 2

Nom : **Prénom :**
Fonction :
Tél. : **Email :**
 Décisionnaire Gestionnaire

Signature et cachet de l'entreprise